

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE « CMR TBINAYAT SPI-RFA »

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire de CMR Tbinayat SPI-RFA du 24 juin 2024 et conformément aux dispositions de l'annexe 6 de la circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n°02-19 relative aux Organismes de Placement Collectif Immobilier, nous tenons à vous informer que le nouveau règlement de gestion de CMR Tbinayat SPI-RFA a été agréé par l'AMMC en date du 15 juillet 2024 sous la référence AG/SPI/003/2024 et que le document d'information a été visé en date du 26 septembre 2024 sous la référence VI/SPI/005/2024.

Les principales modifications s'articulent comme suit :

- La suppression du délai de 45 jours ouvrés entre la date de prise de calcul de la valeur liquidative exceptionnelle et son utilisation pour les opérations de souscription/rachat ;
- Le changement de la date d'établissement de la valeur liquidative dans le cas où celle-ci ne serait pas un jour ouvré ;
- Des précisions sur les délais de paiements de certaines charges de l'OPCI.

Une version actualisée du document d'information et du règlement de gestion sont disponibles dans les locaux de BMCE Capital Real Estate.